



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

La FLÛTE

BULLETIN MUNICIPAL DE
SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE

21 janvier 2021

www.sainte-brigide.qc.ca

B-2021-01-047

SÉANCES DU CONSEIL

Suite aux nouvelles annonces du Gouvernement, les séances du Conseil municipal seront tenues sans la présence du public, et ce, jusqu'au 8 février. Toute personne peut transmettre des questions écrites avant la tenue des séances, par courriel (direction@sainte-brigide.qc.ca) ou par courrier au bureau municipal.

Les bandes audios des séances seront disponibles sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca



Prendre note que le **BUREAU MUNICIPAL est FERMÉ** au public.

Pour payer un compte de taxes ou laisser des documents, les déposer dans l'une des boîtes de métal prévues à cet effet, à l'entrée du bureau municipal.

Pour une demande de permis ou toute autre demande ou question, téléphoner au 450-293-7511 poste 0 ou écrire à info@sainte-brigide.qc.ca

Veuillez noter que le service de photocopie et de fax est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Merci de votre collaboration et surtout de respecter les consignes.

Comptes de taxes 2021

Au cours des prochaines semaines, les comptes de taxes 2021 seront mis à la poste. Les paiements par Internet via votre institution financière et par chèque seront privilégiés. Pour les paiements par chèque, veuillez déposer votre chèque et le coupon de versement, dans une enveloppe cachetée, dans l'une des boîtes de métal situées à l'entrée du bureau municipal. Merci !

Bureau municipal

555, rue Principale
Sainte-Brigide-d'Iberville, Québec J0J 1X0
T. 450 293-7511
F. 450 293-1077
direction@sainte-brigide.qc.ca

Heures d'ouverture

Fermé le lundi	Urbanisme (changement d'horaire)
Mardi au vendredi 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30	Mercredi seulement 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Sûreté du Québec 310-4141
ou sur le cellulaire *4141

Compo-Haut-Richelieu 450-347-0299
(les électroménagers sont ramassés à votre porte)

Bureau de poste 450-293-1016

Régie intermunicipale d'incendie
450-347-5376, poste 28

Appel à la mobilisation

Le couvre-feu est officiellement entré en vigueur le 9 janvier dernier, et ce, jusqu'au 8 février, entre 20 h et 5 h du matin. Les élus lancent un appel à la mobilisation afin que tous les citoyens de Sainte-Brigide-d'Iberville respectent le couvre-feu et le confinement et en fassent un défi personnel. **« Nous devons vaincre cette pandémie et faire un effort supplémentaire pour sauver des vies, à l'aube de la campagne de vaccination. »**



Suivez le Guide pour vos collectes en 2021!

À partir de janvier, le Guide vous servira de référence pour la bonne gestion de vos matières résiduelles. Vous y trouverez tout le nécessaire pour que chaque matière soit disposée à la bonne place, à la bonne semaine!

Si vous n'avez pas reçu votre Guide, vous pouvez :

- Le télécharger et le consulter en ligne à compo.qc.ca/collectes
- Transmettre une demande en ligne à compo.qc.ca/nous-joindre

Prochaines collectes

Lundi 25 janvier, déchets
Mardi 26 janvier, récupération



LES AFFAIRES MUNICIPALES

AVIS PUBLIC

Règlement numéro 2020-358-10 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de modifier les normes concernant le stationnement, les piscines et les bâtiments accessoires

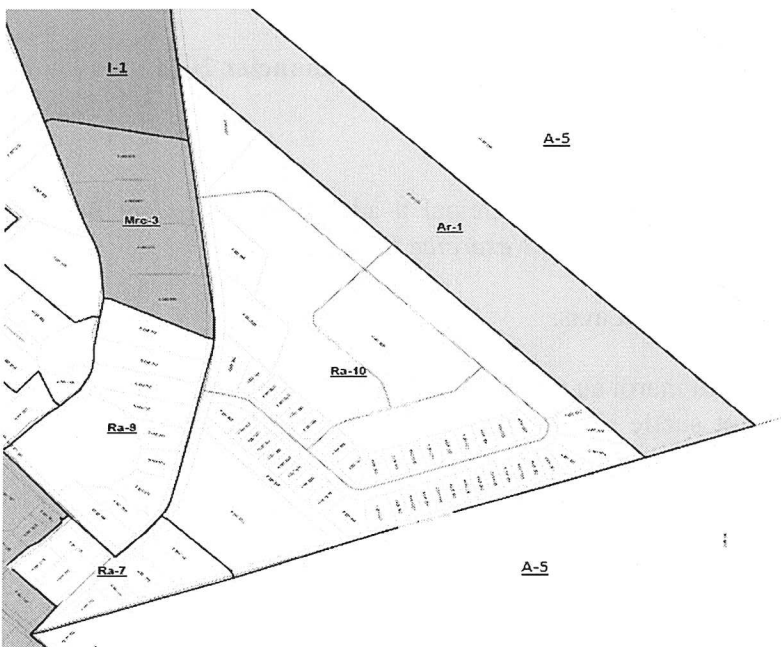
Avis public aux personnes et organismes intéressés ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum sur le projet de règlement d'amendement au règlement de zonage numéro 2006-358

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 7 décembre 2020, le Conseil municipal a adopté un 2^e projet de règlement, intitulé « Règlement numéro 2020-358-10 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de modifier les normes concernant le stationnement, les piscines et les bâtiments accessoires ».

Celui-ci contient certaines dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités.

Une demande concernant les dispositions visant à modifier les normes concernant le stationnement, les bâtiments accessoires, les piscines, les thermopompes et autre équipement similaire ainsi que les résidences deux générations, peut provenir de tout le territoire.

Une demande concernant les dispositions spécifiques pour la zone Ra-10 (secteur de la rue des Frênes) peut provenir de la zone Ra-10 et des zones contiguës à celle-ci, soit les zones A-5, Ar-1, I-1, Mrc-3, Ra-7 et Ra-9



Toute demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique ainsi que de toute zone contiguë d'où provient une demande valide.

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau municipal au plus tard le 8^e jour qui suit la date de publication du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Le 2^e projet de règlement est disponible sur demande (téléphone ou courriel) ainsi que sur le site Internet de la Municipalité et pour consultation au bureau municipal du mardi au vendredi de 8 h30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale, Sainte-Brigide-d'Iberville.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville, le 21 janvier 2021.

Christianne Pouliot
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC
d'entrée en vigueur

Règlement numéro 2021-454
décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2021

Lors de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021, le Conseil municipal a adopté le *Règlement numéro 2021-454 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2021*.

Le règlement entre en vigueur le jour de publication du présent avis.

Le Règlement peut être consulté au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville et sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 15^e jour du mois de janvier 2021.

Christianne Pouliot
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC
d'entrée en vigueur

Règlement numéro 2021-402-2
modifiant le Règlement 2012-402 concernant la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc

Lors de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021, le Conseil a adopté le *Règlement numéro 2021-402-2 modifiant le Règlement 2012-402 concernant la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc*.

Le Règlement a pour objet de fixer les tarifs annuels des taxes des services d'égout et d'aqueduc à 30 \$ sur chaque taxe de service afin de financer la réserve pour l'égout et l'aqueduc.

Le règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Le Règlement peut être consulté au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville et sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 15^e jour du mois de janvier 2021.

Christianne Pouliot
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Pour votre sécurité, en cas d'incendie, dénéigez vos balcons et autres sorties !

La Régie intermunicipale d'incendie vous invite, en collaboration avec le Ministère de la Sécurité publique, à suivre les conseils de sécurité suivants afin de faciliter l'évacuation de votre domicile en cas d'incendie durant l'hiver.

Conseils de sécurité pour les sorties :

- Après chaque chute de neige, déneigez vos sorties, vos balcons et votre terrasse.
- Prévoyez une autre sortie de secours que les portes, comme un balcon ou une fenêtre, et assurez-vous que cette sortie est déneigée et déglacée en tout temps.
- Dégagez vos sorties extérieures des objets encombrants comme les vélos, le barbecue et les meubles de patio.
- Prévoyez un point de rassemblement accessible en hiver.

Autres conseils de sécurité pour faciliter l'évacuation :

- À l'intérieur de votre domicile, assurez-vous que les voies de sortie, par exemple les corridors et les escaliers, sont dégagées en tout temps d'objets encombrants, tels que les jouets, les chaussures ou les sacs d'école ou de sport.
- Vérifiez que les fenêtres pouvant servir de sorties de secours sont accessibles de l'intérieur pour un jeune enfant et que celui-ci connaît la façon de les ouvrir et d'y accéder en utilisant, par exemple, un banc, une chaise ou tout autre meuble.
- Préparez un plan d'évacuation de votre domicile et exercez-vous à évacuer avec les membres de votre famille pour augmenter vos chances de sortir sains et saufs lors d'un incendie.
- Vérifiez régulièrement le bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée. S'ils sont défectueux ou s'ils ont été installés il y a plus de 10 ans, remplacez-les.

Pour obtenir plus de renseignements sur l'évacuation en cas d'incendie, visitez le www.securitepublique.gouv.qc.ca. Choisissez l'onglet « *Sécurité civile et Sécurité incendie* », puis cliquez sur « *Sécurité incendie* ».

Vous pouvez également visiter la Régie intermunicipale d'incendie sur Facebook au www.facebook.com/incendiemsgsbi. Ce forum vous permettra de suivre les activités de la Régie et de poser toutes vos questions par rapport au monde de l'incendie. En cas d'événements météo ou de toute autre situation particulière concernant la sécurité civile, la Régie utilisera, entre autres, ce moyen de communication pour diffuser des messages à la population.



DÉFI CHÂTEAU DE NEIGE

Cette année, Loisir et Sport Montérégie a le plaisir de s'associer avec la campagne Défi Château de Neige! Tous les citoyens de la Montérégie sont invités à profiter du plein air en construisant leur plus beau château et à le prendre en photo pour courir la chance de gagner des prix provinciaux et régionaux! Ce défi est ouvert à tous!

La municipalité invite donc petits et grands à profiter du plein air et de sortir construire leur plus beau château (fort). Une fois votre construction terminée, prenez une photo!

Voici comment participer :

1. Construisez un château et prenez une photo de celui-ci en mode paysage;
2. Rendez-vous au www.defichateaudeneige.ca, puis cliquez sur « Inscription »;
3. Sélectionnez le « Château » comme type d'inscription;
4. Remplissez l'information requise;
5. C'est facile! Allez, sortez et bougez en famille!

Prix à gagner :

3 chèques-cadeaux de 100 \$ chez Sports Experts (tirage le 9 mars)

3 chèques-cadeaux de 100 \$ chez SAIL (tirage le 9 mars)

5 Chèques-cadeaux de 80\$ à la SÉPAQ (tirage le 9 mars)

Les gagnants seront contactés directement par Loisir et Sport Montérégie

OFFRE D'EMPLOI



« La zone Youhou! arrive à Sainte-Brigide-d'Iberville »

Être animateur au camp de jour de la zone Youhou!, c'est créer des souvenirs pour les campeurs, c'est jouer dehors, c'est s'amuser, c'est faire partie d'une équipe déjantée, et bien plus!

Pour faire partie de l'équipe, il faut postuler à info@youhou.zone

LA PATINOIRE

DÈS QUE LATEMPÉRATURE LE PERMETTRA !

Voici les principales directives et mesures sanitaires en zone rouge :
(ces directives sont appelées à changer sans préavis selon les directives du Gouvernement)

Ouverture de la patinoire :

- Le patinage libre est autorisé en respectant le 2 mètres de distanciation entre les personnes/les bulles familiales;
- Un maximum de 25 personnes est autorisé en même temps sur la patinoire;
- Le hockey libre demeure possible dans la mesure où la distanciation physique de 2 mètres est respectée et qu'il est pratiqué seul ou en duo;
- Les activités organisées sont interdites;

Ouverture du Chalet :

- Respectez les mesures sanitaires en vigueur, soit ;
 - Portez un masque;
 - Lavez-vous les mains;
 - Respectez la distanciation;
 - Pas de flânages dans le chalet;

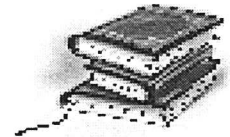


**HORAIRE DE LA PATINOIRE 2020-2021
AVEC SURVEILLANCE ET OUVERTURE DU CHALET**

Lundi au vendredi	Samedi	Dimanche
15 h 30 à 17 h 00	13 h 00 à 17 h 00	13 h 00 à 17 h 00
18 h 00 à 19 h 30	18 h 00 à 19 h 30	18 h 00 à 19 h 30



**Bibliothèque municipale
ZONE ROUGE**
Tel 450-293.4604 *1640



***HORAIRE HIVER*
*Couvre-Feu***

**Changement : Mercredi 18 : 30 à 19 : 30 service à la porte
Samedi 10 : 00 à 11 :30 service à la porte**

Pas d'accès aux rayons des livres alors comment demander votre choix de livres :

- Envoyez votre **demande de choix de livres** dans un **message sur Messenger** à **Yolande Marcoux** ou à ce mail : maryolande@live.ca ou par téléphone : 514-247.1314

_____ **Exemple** _____ **Nom Yolande Marcoux**
Numéro d'abonné A0001
Demande: Abécédaire de la Sagesse

Une **bénévole préparera** elle-même vos livres et **vous rejoindra** pour vous donner un **rendez-vous** afin que vous veniez chercher vos livres à la porte.

OU

- **présentez-vous à la porte** : sonnez, une **bénévole** vous répondra...

Pour vous **aider dans le choix** de vos livres, **deux façons** de faire :

1. Dans **Google**, écrire **regard.csdhr.qc.ca/**
Choisir **École Notre-Dame-du-Sourire**
Écrire **le nom d'un auteur**
ou **un titre de livre**
Faire votre recherche et votre choix

2. **Communiquez avec une bénévoles**, ce sera un plaisir de vous suggérer des titres de livres, de vous informer de nos nouveautés.

J'en profite pour **remercier** nos généreuses bénévoles : **Francesca Gingras, Josianne Giguère, Caroline Arseneault- Meloche, Tim Sattarath et Maryse Vachon.**

Une heureuse année tout en ajustements... **Yolande**

L'AFEAS, LA VOIX DES FEMMES



Bonjour à vous Mesdames,

Nous voulons vous réitérer nos vœux de Bonne et Heureuse Année 2021 remplie de Santé et bonheur malgré cette pandémie qui nous restreint dans nos rencontres avec les gens de notre famille et nos amis.

Nous vous aviserons dès que nos activités reprendront. Au plaisir de vous revoir bientôt!

Nous invitons toutes les dames à se joindre à notre association, vous pouvez vous inscrire en communiquant avec la Présidente France Michaud tél. 450-293-4147 ou la Secrétaire Denise Leduc tél. 450-293-7133.

Denise Leduc,
Secrétaire et responsable de la publicité
Tél. 450-293-7133
Comité Afeas Ste-Brigide

LA FABRIQUE

LIEUX DE CULTE FERMÉS

Nouvelles mesures sanitaires :

Les églises Sainte-Brigide et Saint-Romuald sont fermées jusqu'au 8 février 2021. Elles seront ouvertes et accessibles que pour les funérailles et le nombre de 10 personnes a été révisé donc le nombre sera dorénavant limité à 25 personnes. Des affiches aux portes des églises indiqueront s'il y a des changements d'ici la prochaine parution de la Flûte.

Si vous avez des questions, veuillez téléphoner au 450-293-5761. Vous pouvez aussi consulter le site de l'unité : www.uniteemv.org

POUR UN SOURIRE

Un homme est arrêté pour vol de voiture. Des années plus tard, il est libéré pour bonne conduite !

PENSÉE DU MOIS

Offerte par le comité de liturgie et Myriam Nadeau au 293-4924.

« C'est dans l'épreuve que nous nous découvrons des ressources insoupçonnées. »



PETITES ANNONCES



MAUVE LOTUS
UNE ENTREPRISE DE STE-BRIGIDE-D'IBERVILLE

Détente sensorielle !

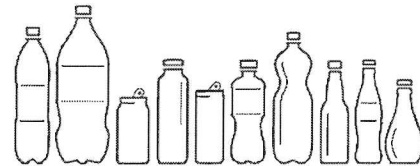
- BOMBES DE BAIN EFFERVESCENTES
- LAITS DE BAIN CRÉMEUX
- SELS DE BAIN REVIGORANTS

- HUILES À DIFFUSER
- HUILES ESSENTIELLES À APPLIQUER SUR LE CORPS
- BRUMES D'AMBIANCE

À la recherche de points de vente !

WWW.MAUVELOTUS.COM
450-578-0584

ÉCOLE NOTRE-DAME DU SOURIRE



Bonjour à tous,

Vous avez besoin de vous départir de vos canettes et bouteilles vides, nous avons la solution pour vous! Nous vous proposons de venir les déposer dans la remorque située entre l'école et l'ancien presbytère.

Un gentil bénévole les ramassera et les entreposera pour nous, pour une prochaine activité de financement.

Merci de votre collaboration!
L'école Notre-Dame-du-Sourire



DATES À RETENIR

Prochaine séance du Conseil municipal (huis clos)

Lundi 1^{er} février 2021 à 20 h 00 : séance ordinaire

Prochaine séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Gregoire et Sainte-Brigide-d'Iberville

Le mardi 9 février 2021 à 20 h se tiendra possiblement à huis clos, par conférence téléphonique ou vidéo.

Prochaine parution de La Flûte : Le jeudi 18 février 2021

La date limite pour faire parvenir vos annonces est **le mercredi 10 février 2021 avant 16 h**. Vous pouvez apporter vos annonces au bureau municipal avec votre paiement ou nous les faire parvenir par courriel à info@sainte-brigide.qc.ca en format Word. Information : 450 293-7511.

CRÉEZ VOTRE BOÎTE

<u>PLATS PRINCIPAUX</u>	<u>POUR 2</u>	<u>POUR 4</u>
<u>PORC</u>		
COCHON BRAISÉ	12\$	22\$
FILET PORC ÉRABLE	14\$	26\$
RÔTI DE PORC (VAUDOIS).....	14\$	28\$
<u>BŒUF</u>		
BŒUF BOURGUIGNON	14\$	28\$
BŒUF BRAISÉ AUX LÉGUMES.....	15\$	30\$
BŒUF STROGONOFF	14\$	28\$
CASSEROLE DE BŒUF (TACOS)	13\$	25\$
<u>POULET</u>		
POULET A L'ÉRABLE.....	14\$	28\$
POULET FORESTIER	14\$	28\$
RIZ CHINOIS AU POULET	12\$	24\$
RÔTI DE DINDE.....	14\$	28\$
<u>PÂTES</u>		
LASAGNE.....	12\$	24\$
LINGUINES AU POULET	14\$	26\$
LINGUINES AUX CREVETTES	17\$	32\$
MACARONI VIANDE	12\$	24\$
NOUILLES CHINOISES.....	12\$	24\$
PENNINES AUX SAUCISSES	14\$	26\$
<u>PÂTÉS</u>		
PÂTÉ MEXICAIN.....	7\$	15\$
PÂTÉ AU POULET	14\$	26\$
PÂTÉ AU SAUMON	9\$	18\$
PÂTÉ CHINOIS	12\$	22\$
PÂTÉ CHINOIS AU SAUMON	14\$	28\$
PÂTÉ CAMPAGNARD	12\$	24\$

PLATS PRINCIPAUX

POUR 2

POUR 4

AUTRES

BOULETTES ITALIENNES	12\$	24\$
BOULETTES SUCRÉES	12\$	24\$
CIGARES AU CHOU.....	12\$	24\$
PAIN DE VIANDE	12\$	22\$
PARMENTIER AUX SAUCISSES.....	13\$	25\$

A LA CARTE

POUR 2

POUR 4

POTAGE OU SOUPE DE LA SEMAINE (1 litre)		8\$
LÉGUMES DU JARDIN	5\$	10\$
PATATE PILÉE OU RIZ	4\$	8\$
PATATES GRECQUES	5\$	10\$
PAIN BLANC OU BRUN.....		5\$
SAUCE SPAGHETTI (1 litre)		10\$
CONFITURE DE FRAISES OU FRAMBOISES (250 ml)		8\$
CARAMEL MAISON (250 ml)		12\$

DESSERTS MAISON

TARTES

• SIROP D'ÉRABLE	• FRAISES	12\$
• AU SUCRE	• FRAMBROISES	
• BLEUETS		
	• PACANES	15\$

GÂTEAUX

• CAROTTES	• REINE ELIZABETH	12\$
• CHOCO-FROMAGE	• POMMES	

CUEILLETTE sur rendez-vous et livraisons disponibles.

MERCI DE NOUS ENCOURAGER, KARINE ET SUZY.

LES MINUTES DU PATRIMOINE. Les règlements des écoles, 1^{re} partie.

- 1- Prière au commencement et à la fin de chaque classe.
- 2- Les maîtres donneront tous les jours de la semaine pendant dix mois, les samedis, dimanches et jours de fête exceptés, six heures de classe, trois heures l'avant-midi et autant l'après-midi. Il y aura au moins une heure de récréation entre les deux classes.
- 3- Il y aura deux vacances.
- 4- Le maître, aussi bien que les élèves, doit (sic) se montrer ponctuel à se rendre à l'heure précise de la classe.
- 5- Les enfants doivent venir à l'école bien proprement, c.-à-d. bien peignés, le visage et les mains bien nettes (sic) et ne point venir nu-pieds autant que faire se pourra.
- 6- Les parents seront tenus de fournir aux enfants les livres, le papier, l'encre, les plumes, enfin tout ce qui sera nécessaire pour la classe, sinon les enfants seront renvoyés jusqu'à ce que leurs parents le leur aient procuré.
- 7- Le maître s'efforcera d'être utile à ses élèves en toutes choses ; mais surtout pendant le temps de la classe ; il saura bien prévoir et diviser ses classes, qu'il n'y a (sic) aucun instant de perdu pendant la classe ; il aura soin aussi de ne jamais laisser ses élèves seuls sans une grande nécessité et personne n'ira à la maison d'école pendant la classe.
- 8- Le maître doit se souvenir qu'il n'est pas seulement chargé de l'éducation civile et matérielle de ses élèves, mais bien plus de leur éducation morale et religieuse ; pour cela, il doit donner lui-même le bon exemple en menant une conduite régulière et édifiante.
- 9- Convaincu de l'importance de sa position, le maître cherchera à se gagner l'affection et le respect de tous ses élèves ; il les rendra par cela même plus dociles à ses instructions ; il les corrigera de leurs défauts avec sagesse et discernement, les traitant toujours d'une manière convenable ; point d'injustices, point de paroles grossières, ni sobriquets aux enfants.
- 10- Il ne châtiara jamais ses élèves en colère ; il ne leur imposera aucun châtiment dégradant ni au-dessus de leurs forces ; il les râpera rarement et seulement sur les mains.
- 11- Les punitions seront proportionnées aux fautes : faute légère, légère punition. Par exemple, être privé de la récréation, des récompenses qu'on accorde de temps à autre, demeurer plus longtemps que les autres à l'école.
- 12- Les punitions de la férule ne seront données que pour des fautes graves, les raisonnements notables, menaces au maître, grande paresse ; mais pas plus de six coups. Si l'enfant retombe continuellement, il sera regardé comme incorrigible, et alors il sera expulsé de l'école.
- 13- Les commissaires veilleront attentivement à ce que les maîtres et maîtresses ne blessent jamais les enfants avec la férule.
- 14- Si les parents ont quelques plaintes à faire contre le maître, ils les feront aux commissaires ou au maître privément, c.-à-d. jamais en présence des enfants.
- 15- Pour le bon exemple, le maître sera toujours habillé modestement.
- 16- Le maître, qui connaîtra que ses élèves auront fait quelque mauvais coup hors de l'école, aura le droit de les punir dans l'école.
- 17- Pour la décence, les enfants ne se coucheront ni sur les bancs ni sur les tables ni les uns sur les autres et ils devront toujours avoir les mains sur les tables ou croisées sur eux-mêmes.
- 18- Il est défendu aux élèves d'écrire sur les murs et de couper ou d'endommager les bancs et les tables.
- 19- Les commissaires retiendront une piastre des gages du maître s'il se permet de donner des congés aux enfants sans leur permission.
- 20- Le maître devra enseigner la lecture, l'écriture, le catéchisme, l'histoire, la grammaire et la géographie.
- 21- Il préparera, analysera si bien toutes les leçons et saura si bien diviser le temps de sa classe que toutes les différentes matières seront enseignées et apprises à la grande satisfaction des parents et amis de l'éducation.
- 22- Le maître tiendra un journal quotidien suivant la loi et ne manquera pas de rendre le compte exigé par l'inspecteur tous les six mois.

Luc Lewis. Sources : Documents de la Commission scolaire de Sainte-Brigide. Archives de la municipalité de Sainte-Brigide. Janvier 2021. À suivre.

